

Le collège de Juvignac : aspects institutionnel et technique

Dans le numéro de novembre du "P'tit Ju", magazine de communication ou mieux de propagande municipale, le maire de Juvignac écrit à propos du futur collège : "*Un défi que nous relèverons pour vous*". Il aurait pu écrire "sans vous", pour être plus en conformité avec la façon dont ce dossier a été mené depuis son ouverture début 2020, lorsque M. Renaud Calvat - vice-président du conseil départemental – annonce la construction de trois collèges dans le département, puis à l'été 2020, lorsqu'il "envisage", sans étude préalable, que l'un de ces trois collèges serait implanté sur le terrain de football de la commune. En réalité, la décision était déjà prise.

Restait à la justifier, à défaut de l'expliquer.

Les études dont il a été question lors de la présentation faite en mairie de Juvignac le 18 octobre dernier par MM. Renaud Calvat et Jean-Luc Savy n'ont d'autre fonction que de justifier a posteriori un choix effectué depuis longtemps. Nos élus, décideurs inspirés, qui se fondent sur des critères connus d'eux seuls, ont en effet besoin du soutien de spécialistes rémunérés pour expliquer aux demeures que nous sommes combien leur choix est éclairé et incontestable. Ces études sont d'autant moins contestables qu'elles ne sont pas publiées et restent donc inaccessibles !

Le citoyen moyen doit donc se contenter de la présentation évoquée précédemment, particulièrement efficace pour ce qui est de la durée. Une étude comparative entre cinq sites "possibles" a été expédiée en quelques phrases de commentaire sur une diapositive rouge et verte, le vert étant globalement réservé à la solution retenue et le rouge aux quatre autres sites dont on se demande pourquoi ils ont été post-sélectionnés, étant donné le nombre de cartons rouges qu'ils recueillent.

Voilà pour le volet institutionnel, politique et démocratique du dossier.

Reste le plus important qui est l'aspect technique. Un collège à Juvignac, c'est une évidence : 6 500 habitants en 2007, 13 500 en 2022, la quatrième école primaire a ouvert ses portes en janvier 2022. Encore faut-il que l'établissement, qui représente un investissement important (200 M€) et s'inscrit dans la durée (40 ou 50 ans) soit à la hauteur des attentes et puisse fonctionner de façon optimale, dans l'intérêt de ses utilisateurs, élèves et enseignants.

Le site choisi ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

Il est enclavé entre immeubles et pavillons, dans un quartier déjà très urbanisé, gravement touché par les embouteillages. Les accès au collège risquent d'être pour le moins difficiles car, contrairement à ce qu'affirment les tenants de ce site, de nombreux enfants seront conduits matin et soir en bus ou véhicules particuliers, non seulement ceux venant de Saint-Georges, Vailhauquès mais aussi ceux venant des quartiers éloignés de Juvignac.

La surface totale disponible, 13 000 m², inférieure à celle occupée par l'école primaire Nelson Mandela, est de toute évidence trop faible, alors même qu'elle incorpore déjà 3 ou 4 000 m² d'un bois classé, qui sera transformé en "*cour arborée*" (sic), et qu'il est prévu de réquisitionner un gymnase municipal qui fera grandement défaut aux associations locales qui l'utilisent actuellement. Il faut de plus modifier le PLU pour pouvoir construire sur trois niveaux (voir le plan de zonage du PLU publié en juillet 2021).

La carte scolaire "théorique" annoncée ne laisse pas non plus de surprendre : 350 élèves de Juvignac, 100 de l'école Heidelberg de la Paillade, 75 de Saint-Georges d'Orques et...135 de Vailhauquès, soit un total de 660, alors que l'appel d'offre pour Maîtrise d'œuvre en prévoit 750.

Une mauvaise décision entraînant une autre, le stade remplaçant Penaranda serait situé sous l'école Nelson Mandela, en lieu et place de deux bassins de rétention. Mais il est précisé à ce sujet dans le P'tit JU que le nouveau stade aura une double fonction puisqu'il servira aussi de "*bassin de débordement*" lors d'épisodes de pluie importants ! En période de réchauffement climatique et de risque accru d'inondation, il doit y avoir mieux à faire.

Et ce mieux existe, plus vert, plus vaste, moins encombré : 25 000m² au cœur de plusieurs hectares dégagés, en prolongement des quartiers récents de la ville (Courpouiran, West-Cottage, Frédéric Bazille, Bergerie) ainsi que de l'école Maurice Béjart. Il est déjà identifié dans les orientations d'aménagement du PLU de 2011, comme "réserve foncière groupe scolaire", et reporté au cadastre. Les accès et stationnements y seraient infiniment plus aisés sans affecter le reste de la ville.

Cet emplacement permettrait même d'envisager pour la commune un projet ambitieux de collège et de stade, desservis par le prolongement de la ligne 3 du tram, qui doit de toute façon être réalisé, libérant aux Constellations 10 000 m² utiles et un parc de 7000 m², constitué par le bois et le bassin de rétention voisin, aménagés en conséquence.



Ce n'est pas l'avis du Conseil départemental et de la municipalité de Juvignac, comme le prouve le comparatif ci-après, extrait de la présentation déjà évoquée et dont on appréciera l'objectivité !

	Juvignac/ Site des Constellations	Juvignac/ Site de Courpouiran 1
Equipements sportifs présents sur la commune	<p>Equipements sportifs communaux proches du site.</p> <p>Stade de foot à reconstruire à côté de l'école Mandela (avec le soutien financier du Département) à 10 mn à pied</p>	<p>Équipements sportifs éloignés</p> <p>Besoin d'une halle de sport</p>
Voirie accessibilité en bus	<p>Proximité du tramway L3 et accessible à pied pour beaucoup d'élèves</p> <p>Ligne de bus 40 depuis Saint Georges</p>	<p>Tramway éloigné pas de prolongation de la ligne prévue</p> <p>Nombre de bus important à mettre en place pour transporter quasiment tous les élèves</p> <p>Aménagements routiers à prévoir</p> <p>Pas de pistes cyclables.</p>
Propriété foncière et urbanisme	<p>15 500 m² dont 3500 m² de pinède EBC.</p> <p>Le terrain est constructible au PLU</p> <p>Foncier situé dans les limites urbaines</p> <p><u>Risque</u> : pas de PPRI</p> <p><u>Bruit</u> Terrain situé à l'interface d'un quartier résidentiel et de la ZAC des Constellations, à distance des voies de circulation</p>	<p>Ensemble de 4 parcelles 138 551m²</p> <p>Terrain situé en zone naturelle non constructible</p> <p>Terrain très contraint (déclivité, PPRI, bruit de l'A75)</p> <p>Etudes complémentaires à prévoir (faune flore)</p> <p>Foncier situé hors des limites urbaines et dans un corridor écologique</p> <p><u>Risques</u> Incendie et Inondation</p> <p><u>Bruit</u> : l'A75 (catégorie 2) il faut prévoir un traitement acoustique sur les bâtiments</p> <p>Extérieur : nuisances sonores fortes et permanente</p> <p>Site préservé corridor écologique au Scot</p>
Taille parcelle	15 500 m ²	28 500 m ² réellement utilisables

Au surplus, si l'on se fixe un objectif hautement souhaitable de mixité sociale, le résultat sera d'autant meilleur que l'outil dont disposeront les professeurs sera lui-même mieux adapté et performant. On travaille mieux dans un collège facile d'accès, aéré, situé dans un environnement agréable et doté de tous les équipements nécessaires, scolaires et sportifs.